

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 12 AVRIL 2024

PRESENTS : SAVOIE H - ZARAGOZA N - RIVIERE E - ALQUIE D - SOUBIROUS JB - LESBARRERES F- MINCHELLA D - PRISSE S- BRUGUERA M —CAUSSIEU P – VERGEZ O – COURTADE F

ABSENTS EXCUSÉS : SOULERE A (procuration à ALQUIÉ D) - KUSTRE-CRAMPE C (procuration à ZARAGOZA N)

ABSENTS :

Secrétaire de séance : LESBARRERES F

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide le compte rendu du Conseil Municipal du Lundi 19 Février 2024.

VOTE : CONTRE MINCHELLA D- ABSTENTION VERGEZ O SOUBIROUS JB- POUR 10

2. FAR 2024

Madame le Maire indique qu'il convient de présenter les demandes de subventions au titre du FAR 2024.

Elle propose de demander une aide financière pour la campagne de goudronnage sur la commune.

A cet effet un devis a été établi par l'entreprise Orteu sise à GER - lieudit Soucastet, pour un montant de 83 314 € HT. La commune peut demander une aide de 36 000 €.

VOTE : CONTRE – ABSTENTION – POUR 13

3. Fongibilité

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet en effet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT (délégation du conseil au maire). Cette disposition permet notamment d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des sections. Le conseil municipal doit décider du taux de fongibilité accordé au maire annuellement à l'occasion du vote du budget.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement).

VOTE : CONTRE – ABSTENTION – POUR 13

4. Fiscalité directe locale 2024

Madame le Maire rappelle que conformément à l'établissement du budget primitif 2024, le Conseil municipal doit procéder au vote des taux d'imposition des taxes directes locales.

Après avoir pris connaissance de l'état 1259 -notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2024, Madame le Maire propose de voter les taux des taxes directes locales suivantes pour 2024:

Pour la Commune nouvelle Gavarnie-Gèdre :

- taxe foncière sur le non bâti 59,03 %
- taxe foncière sur le bâti 45,91 %
- taxe d'habitation 23,39 %

VOTE : CONTRE MINCHELLA D – ABSTENTION – POUR 12

5. Tableau des effectifs

Madame le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois.

VOTE : CONTRE MINCHELLA D – ABSTENTION – POUR 12

6. Tarifs eau et assainissement 2025

a- Fixation du prix de l'eau et de l'assainissement

Madame le Maire informe que des travaux d'assainissement sont prévus sur Héas et sur Pragnères. La Commune peut prétendre à 50 % de subventions par l'AEAG pour les financer. Suite aux échanges avec l'AEAG et le Sous-Préfet, le prix de 1.65 € / m³ TTC est non négociable. A ce jour et après les augmentations successives, la redevance eau et assainissement sur la Commune de Gavarnie-Gèdre est à 1.635 €/m³ TTC.

Madame le Maire propose donc de passer le prix du m³ à 1.65€/m³ pour l'année 2025.

	2024	2025
Forfait Eau	195	198,30 €
Forfait Assainissement	196	198,20 €

Après recalcul les montants de l'eau et de l'assainissement ont été inversés.

VOTE : CONTRE MINCHELLA D – ABSTENTION – POUR 12

b- Demande de subventions Agence de l'Eau Adour Garonne

Pour donner suite aux propos évoqués ci-dessus, Madame le Maire demande l'autorisation de demander une subvention à l'AEAG.

VOTE : CONTRE – ABSTENTION – POUR 13

PASCAL CAUSSIEU ARRIVE A 18H25

7. Vote des Budgets

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs de l'année 2024 qui s'équilibrent selon le détail ci-dessous :

- Le budget annexe du Desman s'équilibre à :

Section de Fonctionnement : Dépenses : 40 324.57 € Recettes : 40 324.57 €

Section d'Investissement : Dépenses : 53 647.32 € Recettes : 53 647.32 €

VOTE : CONTRE – ABSTENTION – POUR 14

- Le budget annexe de l'assainissement s'équilibre à :

-

Section de Fonctionnement : Dépenses : 124 309 € Recettes : 124 309 €

Section d'Investissement : Dépenses : 179 660 € Recettes : 179 660 €

VOTE : CONTRE MINCHELLA D – ABSTENTION – POUR 13

- Le budget annexe de l'eau s'équilibre à :

-

Section de Fonctionnement : Dépenses : 207 070 € Recettes : 207 070 €

Section d'Investissement : Dépenses : 1 004 630 € Recettes : 1 004 630 €

VOTE : CONTRE MINCHELLA D – ABSTENTION – POUR 13

- Le budget annexe « station de ski » s'équilibre à :

Section de Fonctionnement : Dépenses : 1 967 230.48 € Recettes : 1 967 230.48 €

Section d'Investissement : Dépenses : 438 746.44 € Recettes : 438 746.44 €

VOTE : CONTRE MINCHELLA SOUBIROUS CAUSSIEU – ABSTENTION – POUR 11

- Le budget principal s'équilibre à :

Section de Fonctionnement : Dépenses : 4 317 967,37 € Recettes : 4 317 967,37 €

Section d'Investissement : Dépenses : 3 235 223,22 € Recettes : 3 235 223,22 €

8. DIVERS

a- Flamme olympique

Le nombre de bénévoles étant faible, Mme Le Maire souhaite que les conseillers municipaux soient présents aux côtés des employés municipaux. La route du cirque sera fermée une demi-journée.

La flamme sera acheminée en 4x4. Au vu de cette journée les travaux sur l'axe auront bien avancé.

Il y a eu énormément de nuisances dû au sablage ces dernières semaines. Lors des 3 jours du passage des personnes à mobilité réduite, le sablage a été à l'arrêt mais pas les travaux. Devant la salle des fêtes les travaux seront terminés pour le passage de la flamme et laissent la possibilité de passer par le pré entre la mairie et la salle des fêtes. Le parking et les toilettes publiques derrière la maison du Parc National seront réquisitionnés par l'organisation. Le matériel de chantier sera stocké entre les anciennes écuries et la maison de Delphine BRUZAUD.

Un spectacle de feux de la compagnie « Akouma » aura lieu le soir du 19 mai.

b- Élections européennes

Les élections Européennes auront lieu le dimanche 09 juin de 08h00 à 17h00. Les conseillers sont appelés à participer à cette journée pour tenir les 2 bureaux de vote.

Séance levée à 20h00